

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : NETTOYANT GEL JAVEL
Code des commerces : HPC1035- UFI : FV90-M03F-400X-77Y5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent pour les surfaces lavables
Secteurs d'utilisation:
Ménages privés[SU21]
Catégorie de produit:
Produits de lavage et de nettoyage
Catégories de processus:
Détergence[PROC19]

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE
ZAC DES EPALITS 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY
TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83
@ : hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS07, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1

Code(s) des mentions de danger:
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. (Toxicité aiguë Facteur M = 1)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

2 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07, GHS09 - Attention



Code(s) des mentions de danger:
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. (Toxicité aiguë Facteur M = 1)

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

EUH206 - Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient:

hydroxyde de sodium, hypochlorite de sodium, Comp. parfumante
RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012, biocides contenus: hypochlorite de sodium (Hygiène humaine)

Contient (Règ.CE 648/2004):

< 5% agents de blanchiment chlorés, agents de surface anioniques

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
hypochlorite de sodium Note: B	> 1 <= 5%	EUH031; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 Toxicité aiguë Facteur M = 10 Toxicité chronique Facteur M = 10	017-011-00-1	7681-52-9	231-668-3	01-2119488 154-34
Alcools C12-14 etoxilate sulfate sodium salts	> 1 <= 5%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3,		68891-38-3	500-234-8	01-2119488 639-16

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

3 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		H412				
hydroxyde de sodium	>= 0,5 <= 1%	Skin Corr. 1A, H314	011-002-00-6	1310-73-2	215-185-5	01-2119457 892-27-xxxx

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion:

Pas dangereux. Il est possible de donner du charbon actif en eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Protection

en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

4 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

L'eau vaporisée peut être employée pour protéger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs: Butylène

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage Ne pas fumer. Prédiposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit, fournir un masque et des vêtements protecteurs. Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomée. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

5 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

Pas de TLV établie.

- Substance: Alcools C12-14 etoxilate sulfate sodium salts

PNEC

Eau douce = 0,24 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 5,45 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,024 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,545 (mg/kg/Sédiment)

STP = 10000 (mg/l)

Sol = 0,946 (mg/kg Sol)

- Substance: hydroxyde de sodium

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 2,5 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,5 (mg/m³)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 1,5 (mg/m³)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 25 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 2,5

PNEC

Eau douce = 2,2 (mg/l)

Eau de mer = 0,22 (mg/l)

Emissions intermittentes = 1,2 (mg/l)

STP = 43 (mg/l)

Sol = 0,72 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

6 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830



Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés:

Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Non nécessaire pour l'usage normal.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Odeur	legere	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	>9-9,5	
Point de fusion/point de congélation	> 0 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1,05 ± 0,05 (20°C)	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	total	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

7 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

8 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

Toxique pour les organismes aquatiques.

La substance s'est avérée être très toxiques si appliqué directement sur les feuilles de huit espèces de plantes à fleurs feuillage ; a donné lieu à une nécrose, une chlorose l'excision de la feuille et après une seule application

C(E)L50 (mg/l) = 0,04 Toxicité aiguë Facteur M = 10

Toxicité chronique Facteur M = 10

hydroxyde de sodium:

Cette substance peut être dangereuse pour l'environnement ; Une attention particulière doit être payée pour les organismes aquatiques.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant la libération du produit dans l'environnement.

Lc100 Leuciscus idus poisson melanotus 213mg/L, 48 h, Juhnke et al. (1978), Wasser Abwasser Forsch Z, 11, 161-164

CL50 poisson Leuciscus idus melanotus 189mg/L, 48 h, Juhnke et al. (1978), Wasser Abwasser Forsch Z, 11, 161-164

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est très toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

Décomposer la lumière.

Stabilité augmente avec la diminution de concentration, de lumière, de chauffage et de métal de la contamination.

Décomposé par l'action du dioxyde de carbone de l'air.

La forme anhydre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

9 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n ° 2006/907 - 2004/648

L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vide

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Recommandations pour l'élimination des déchets :

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 3082

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 5 L colis 20 Kg



14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/IMDG: MATERIA PERICOLOSA PER L'AMBIENTE, LIQUIDA, N.A.S. (sodio idrossido, ipoclorito di sodio)

ADR/RID/IMDG: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, hypochlorite de sodium)

ICAO-IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide, Sodium Hypochlorite)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

10 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées

ADR: Code de restriction dans tunnel : --

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L

IMDG - EmS : F-A, S-F

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport doit être effectué par des véhicules agréés pour le transport des marchandises dangereuses conformément aux exigences de l'édition en vigueur de l'accord et les dispositions des réglementations nationales A.D.R.

Le transport doit être effectué dans l'emballage d'origine et dans des emballages qui sont faits de matériaux résistants au contenu et non susceptibles de générer une réaction dangereuse. Les employés au chargement et au déchargement de marchandises dangereuses ont reçu une formation appropriée sur les risques présentés par les prêts et sur les procédures possibles en cas de situations d'urgence

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:

E1 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP14 - Écotoxique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H314 = Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPC1035

NETTOYANT GEL JAVEL

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 1 du 23/05/2018

11 / 11

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
- Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit Cette version remplace et annule toutes les précédentes.
